16-4311-19

DOCUMENT D'INFORMATION

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE: DEVIS

Québec

87-01239/

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE NÉCESSAIRE À L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE FRANÇAIS, LANGUE SECONDE, AU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE: DEVIS

Direction générale du développement pédagogique
Direction du matériel didactique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

ISBN 2-550-06148-9

Dépôt légal - quatrième trimestre 1983

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

Le programme 7

1. Identification 9

1.1 Titre 9

1.2 Numéro du programme 9

1.3 Document connexe 9

1.4 Calendrier 9

1.5 Type 10

1.6 Niveau visé 10

1.7 Âge des élèves 10

1.8 Nombre d'élèves 10

2. Sommaire du programme 10

2.1 Objectif global 10

2.2 Les objectifs généraux 11

2.3 Les objectifs terminaux 11

2.3.1 Les objectifs de communication orale 12
2.3.2 Les objectifs d'écoute 14
2.3.3 Les objectifs de communication écrite 15

3. Caractéristique principale du programme 18

4. Type d'organisation du contenu 18

5. L'enrichissement 19

6. Les implications sur le matériel didactique 19

CHAPITRE II

Les orientations du matériel didactique 21

1. Orientation générale 23

1.1 Le tableau-synthèse 23

1.2 La réutilisation du contenu linguistique 23

1.3 La description du matériel 24

2. Orientation spécifique: la communication 24

2.1 L'importance du message 24

2.2 L'authenticité du message 25

2.3 L'aspect socio-linguistique 27

2.4 L'aspect socio-culturel 28

3. Les activités 28

3.1 Des activités faciles à réaliser 29

3.2 Des activités variées 30

3.3 Des activités intégrées 31

3.4 Des activités qui favorisent une organisation diversifiée 32

3.5 Des activités qui tiennent compte des intérêts de l'élève 33

3.6 Des activités qui s'orientent vers la créativité sur le plan linguistique 34

CHAPITRE III

Les composantes du matériel didactique 37

1. Généralités 39

2. Particularités 40

2.1 Le guide du maître 40

2.2 Le manuel de l'élève 41

2.2.1 Des illustrations 41
2.2.2 Des photos 42
2.2.3 Des textes 42

2.3 Le cahier d'activités 42

2.4 Le matériel de classe 44

2.5 Le matériel authentique 46

CONCLUSION 49

INTRODUCTION

Le présent texte formule les instructions du ministère de l'Éducation relatives au matériel didactique DE BASE destiné à soutenir la mise en application du nouveau programme de français, langue seconde, au deuxième cycle du secondaire. Plusieurs de ces instructions ont valeur de PRESCRIPTION: elles portent sur des caractéristiques que le matériel de base devra obligatoirement comporter. Ces prescriptions sont numérotées et encadrées dans le texte. D'autres instructions ont valeur d'INDICATION: elles visent à faciliter le travail des auteurs et éditeurs en leur apportant soit des informations utiles, soit des précisions sur les prescriptions.

La décision de formuler de telles instructions découle de la politique énoncée par le ministère de l'Éducation en 1979 dans le document intitulé L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action. On y trouve au chapitre IX plusieurs considérations sur le matériel d'enseignement, en particulier l'affirmation de la volonté ministérielle de rendre disponible aux élèves et maîtres le matériel d'enseignement nécessaire aux apprentissages.

Plus spécifiquement, il y est fait mention du matériel de base. Pour chaque matière, et dans le contexte des devis, nous traiterons de ce concept sous l'expression de MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE (par opposition à MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE).

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE un matériel conçu expressément pour une clientèle en situation d'apprentissage et considéré nécessaire à l'enseignement d'un programme donné. Il est soit d'usage individuel* et, dans ce cas, correspond généralement à l'ensemble des objectifs obligatoires d'un programme, soit d'usage collectif** et, dans ce cas, il ne correspond pas nécessairement à l'ensemble des objectifs du programme.

---

* Par exemple, le guide du maître, le manuel de l'élève, le cahier d'activités.

** Par exemple, le matériel de classe: les cassettes, les cartes-éclair, les affiches, etc..

Est dit MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE un matériel considéré d'emploi facultatif dans le cadre de l'enseignement d'un programme donné. Il est d'usage individuel ou collectif et doit répondre aux normes générales de qualité édictées par le ministère de l'Éducation, de même qu'aux orientations fondamentales d'un programme donné. En pratique, cette catégorie recouvre toutes sortes de matériel dont la caractéristique commune est de ne toucher qu'à certains éléments d'un programme. En ce sens, le MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE a souvent des fonctions telles la motivation, l'approfondissement, l'enrichissement, la récupération, l'individualisation, etc..

Le présent devis ne formule que des instructions relatives au MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE. Les auteurs de matériel entrant dans la catégorie COMPLÉMENTAIRE voudront bien se référer à d'autres documents du Ministère: programme, guide pédagogique, publications à propos du S.I., des stéréotypes discriminatoires, de la qualité linguistique, etc., disponibles par l'intermédiaire de la Direction du matériel didactique.

Le matériel didactique de base que nous décrirons dans ce devis devra être constitué des éléments suivants:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- du matériel de classe qui permette de réaliser les activités décrites dans le guide du maître.

Aucun de ces éléments pris isolément ne pourra être considéré comme faisant partie de la catégorie matériel de base.

L'importance relative du matériel de l'élève, du cahier d'activités et du matériel de classe pourra varier selon que les activités décrites dans le guide du maître sont centrées sur le groupe, le sous-groupe ou l'individu.

PRESCRIPTION 1

Le matériel didactique de base sera constitué d'un ensemble organisé comprenant les éléments suivants, pour chaque année d'enseignement:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- un matériel de classe.

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRAMME

1. IDENTIFICATION

1.1 Titre

Programme d'études, secondaire, français, langue seconde, second cycle.

1.2 Numéro du programme

No 16-3422.

1.3 Document connexe

La Direction de la formation générale élabore un guide pédagogique servant à expliciter le programme. Ce guide sera disponible au cours de l'année 1983-84. Il porte le numéro 16-4322-01.

Si on prévoit inclure des instruments de mesure dans le matériel didactique, on aura avantage à se référer au document d'information de la Direction du développement pédagogique portant sur l'évaluation des apprentissages dans le matériel didactique. De plus, la Direction du développement pédagogique élaborera un "Guide d'évaluation en classe pour le français, langue seconde, au secondaire". Ce guide devrait être disponible à l'hiver 1985.

1.4 Calendrier

Février 1984:	Lancement du programme.
Septembre 1984:	Application facultative par les commissions scolaires qui seront prêtes.
Septembre 1985:	Application obligatoire en troisième secondaire.

1.5 Type

Obligatoire.

1.6 Niveau visé

Le second cycle du secondaire.

1.7 Âge des élèves

De 14 à 17 ans.

1.8 Nombre d'élèves

On estime que la clientèle en français, langue seconde, au second cycle du secondaire, sera d'environ 15 000 élèves par année pour chaque degré, en incluant la clientèle en immersion qui, en 1981-82, était d'environ 1 300 élèves par année d'enseignement.

2. SOMMAIRE DU PROGRAMME

2.1 Objectif global

"L'enseignement du français, langue seconde, au secondaire, vise à développer chez l'élève l'aptitude à communiquer dans les situations où l'usage de la langue française lui est nécessaire et utile".(1)

---

1. DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUEBEC, Programme d'études, secondaire, français, langue seconde, second cycle, septembre 1982, no 16-3422, page 12.

2.2 Les objectifs généraux

"À la fin du second cycle du secondaire, l'élève devrait avoir acquis une compétence suffisante et avoir maîtrisé les habiletés langagières nécessaires pour être en mesure de:

- comprendre:
  - diverses interactions dans des situations de communications variées portant sur des sujets reliés à ses besoins et à ses intérêts;
  - divers messages écrits portant sur des sujets reliés à son environnement socio-culturel et professionnel.

- s'exprimer:
  - oralement, avec une certaine aisance, dans des situations de communication variées portant sur des sujets reliés à ses besoins et à ses intérêts;
  - par écrit, dans des situations de communication variées portant sur des sujets d'ordre social et professionnel reliés à ses besoins et à ses intérêts."(2)

2.3 Les objectifs terminaux

Les objectifs terminaux précisent le comportement que l'élève doit manifester à la fin de chaque année du deuxième cycle du secondaire. Ces objectifs sont obligatoires et sont répartis de la façon suivante dans le programme:

- des objectifs de communication orale;
- des objectifs d'écoute;
- des objectifs de communication écrite: lecture et écriture.

---

2. DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE, M.E.Q., Programme d'études, secondaire, français, langue seconde, second sycle, septembre 1982, no 16-3422, page 13.

L'ordre dans lequel les objectifs apparaissent dans le programme n'implique aucune gradation de difficultés: leur oganisation est donc laissée à la discrétion des auteurs de matériel didactique.

PRESCRIPTION 2

Le contenu du matériel didactique de base devra favoriser l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, en respectant la répartition préconisée par celui-ci entre la troisième, la quatrième et la cinquième secondaire.

2.3.1 Les objectifs de communication orale

En troisième secondaire, chaque objectif de communication orale est divisé en deux volets, A et B, qui représentent l'interaction entre les participants d'une activité de communication. Par exemple, l'objectif A est formulé de la façon suivante: "L'élève sera capable de demander un avis ou un conseil", alors que l'objectif B se lit comme suit: "L'élève sera capable de donner un avis ou un conseil, ou de faire une suggestion".

Chaque objectif comporte des repères grammaticaux et des exemples de réalisations langagières qui ne sont là qu'à titre de suggestions, puisque d'autres énoncés seraient tout aussi plausibles.

A cet effet, il serait pertinent de souligner que le même message peut s'exprimer sous différentes formes qui peuvent représenter divers registres, selon les situations de communication. Il est important, tout au long du secondaire, de mettre l'élève en contact avec des réalisations langagières diversifiées qui peuvent exprimer la même réalité.

En quatrième secondaire, on ne présente plus les objectifs en deux volets, afin de souligner le caractère plus libre de la communication à mesure que l'élève progresse. Pour cette raison, on ne donne plus, comme en troisième secondaire, d'exemples de réalisations langagières. On y précise encore certains repères grammaticaux.

En cinquième secondaire, les objectifs sont présentés de la même façon qu'en quatrième secondaire, sans qu'on y précise, toutefois, de repères grammaticaux. Ces objectifs visent à ce que l'élève atteigne une plus grande maîtrise des habiletés langagières.

De plus, pour les trois années du second cycle du secondaire le programme présente, pour chaque degré, un inventaire linguistique obligatoire, de même que des suggestions de situations dans lesquelles on pourrait exploiter les objectifs.

Soulignons enfin que le programme fait ressortir la nécessité d'accorder la priorité à la communication orale, sans négliger l'importance d'utiliser des documents écrits comme déclencheur à l'expression orale. C'est ainsi, par exemple, que l'utilisation d'articles de revues ou de journaux peut constituer un excellent point de départ pour susciter une discussion entre les élèves. C'est aussi un bon moyen d'intégrer les habiletés de communication orale et écrite.

PRESCRIPTION 3

On devra proposer plusieurs réalisations langagières pour exprimer un même acte de parole.

PRESCRIPTION 4

On devra tenir compte de l'inventaire linguistique préconisé par le programme, pour chaque degré.

PRESCRIPTION 5

On devra accorder la priorité aux activités de communication orale au cours des trois années du deuxième cycle du secondaire.

2.3.2 Les objectifs d'écoute

Les objectifs d'écoute visent à améliorer chez l'élève sa compréhension de la langue en le plaçant en contact avec une grande variété de réalisations langagières les plus authentiques possible, c'est-à-dire susceptibles d'être utilisées en situation naturelle de communication. Toutefois, on ne s'attend pas nécessairement à ce que l'élève réagisse verbalement. De plus, ces objectifs visent à familiariser l'élève avec quelques registres de la langue parlée se rapprochant du français "standard" parlé dans le milieu québécois, afin de développer sa compréhension face à divers locuteurs. Étant donné le but visé, il va de soi qu'il n'y a pas de contenu linguistique spécifique rattaché aux objectifs d'écoute, bien que ce contenu devrait être de même nature que celui des objectifs de communication orale. Enfin, compte tenu de clientèles extrêmement variées par leur vécu quotidien (milieu urbain et milieu rural, par exemple), on devrait trouver un choix de documents sonores pour l'atteinte des mêmes objectifs.

PRESCRIPTION 6

Le matériel didactique devra comprendre un choix de documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute du programme et qui présentent un contenu de même nature que les objectifs de communication orale.

PRESCRIPTION 7

Les réalisations langagières présentées dans les documents qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute devront se rapprocher de celles utilisées dans la réalité.

PRESCRIPTION 8

Les documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute devront présenter à l'élève quelques registres de la langue parlée, se rapprochant du français "standard" en milieu québécois.

2.3.3 Les objectifs de communication écrite

Les objectifs de communication écrite visent à développer chez l'élève l'aspect communicatif de l'écrit, en plaçant celui-ci dans des situations qui se rapprochent de la réalité. Il n'y a pas de contenu linguistique spécifique rattaché aux objectifs de lecture et d'écriture. Cependant, le contenu présenté devrait être de même nature que celui des objectifs de communication orale.

Au niveau des objectifs d'écriture, le programme spécifie le contenu syntaxique et orthographique nécessaire à l'atteinte des objectifs.

En lecture, il serait bon que la nature des textes varie, c'est-à-dire que l'on trouve des textes à caractère informatif, d'autres à caractère incitatif et d'autres à caractère expressif ou ludique, plutôt que de se limiter à un seul type de texte. Il est à noter que le programme vise à établir une certaine progression dans le degré de difficulté de la troisième à la cinquième secondaire.

Le programme précise que les objectifs de communication écrite sont d'ordre principalement utilitaire et sont, par conséquent, centrés sur une utilisation courante de la langue écrite. Il ne faut pas perdre de vue que les anglophones du Québec sont dans un contexte qui les place quotidiennement en présence d'une réalité française. On n'a qu'à penser à l'affichage, par exemple, qui fait partie de notre environnement. Il est donc essentiel de les familiariser avec cet aspect de la langue. Les activités de lecture et d'écriture devraient favoriser l'utilisation de matériel authentique écrit.

Les faits divers, les articles tirés de journaux ou de revues, les guides de tourisme peuvent constituer autant de moyens de profiter de situations de communication authentique.

D'autre part, il ne faudrait pas considérer les activités de lecture et d'écriture comme étant uniquement un renforcement des habiletés orales, c'est-à-dire qu'on ne s'attend pas à ce que l'enseignant reprenne nécessairement en compréhension et en expression écrites des énoncés identiques à ceux qui ont été utilisés oralement, pas plus qu'on ne devrait retrouver ces énoncés dans un contexte identique à celui de la langue parlée. Nous avons déjà souligné le

caractère propre de la langue parlée qui diffère sensiblement de celui de la langue écrite. Il faudra donc créer des situations de communication écrite qui soient propres à ce contexte. Ainsi, en ce qui concerne la lecture, il est essentiel de se rappeler que le but premier n'est pas d'habiliter l'élève à lire à haute voix: ce n'est donc nullement un exercice de lecture expressive. On vise à ce que l'élève soit capable non seulement de saisir l'information globale contenue dans un message écrit comme c'était le cas au premier cycle, mais encore d'interpréter cette information. L'interprétation peut porter sur le message lui-même, ou encore sur le destinataire, sur l'émetteur, sur la localisation de l'action... Bien sûr, les activités de lecture et d'écriture devraient s'intégrer à celles des autres habiletés, compréhension et expression orales, selon un type d'organisation choisi par les auteurs (thème, situation, fonction...).

Dans tous les cas, il est essentiel que les situations de communication écrite, tout comme celles de communication orale, soient signifiantes, c'est-à-dire qu'elles soient porteuses de sens et qu'elles véhiculent de l'information.

Enfin, il faudra se rappeler, lors de l'élaboration du matériel didactique, que la priorité est accordée, dans le programme, à la communication orale bien qu'il ne faille pas négliger la communication écrite qui peut parfois servir de support, de déclencheur à l'oral.

PRESCRIPTION 9

Il devra y avoir un lien, au niveau du contenu, entre les situations de communication écrite et les situations de communication orale.

PRESCRIPTION 10

Les directives données à l'enseignant, relatives aux objectifs d'écriture, devront l'inciter à tenir compte du contenu syntaxique et orthographique précisé dans le programme.

PRESCRIPTION 11

On devra trouver des situations qui commandent l'usage de la langue écrite.

3. CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DU PROGRAMME

Le Core Programme in French as a Second Language, Secondary I to V (M.E.Q. no 410) de 1971 cherchait à faire maîtriser à l'apprenant des structures linguistiques correctes, par le biais d'exercices systématiques qui s'éloignaient souvent d'une utilisation authentique de la langue. Le nouveau programme (no 16-3422), par contre, met l'accent sur le message à véhiculer en plaçant l'élève dans des situations de communication qui se veulent le plus authentiques possible.

4. TYPE D'ORGANISATION DU CONTENU

Nous avons précisé que l'organisation du contenu du programme était laissée à la discrétion des auteurs de matériel didactique, c'est-à-dire que l'ordre dans lequel apparaîtront les objectifs et les réalisations langagières, ainsi que leur regroupement dans des situations variées relèvent de l'initiative de l'auteur.

Plusieurs types d'organisation peuvent être envisagés, ayant comme point de départ des actes de parole, des notions, des thèmes, des situations... Ces différents types d'organisation sont compatibles avec une approche dite communicative et il serait souhaitable, d'ailleurs, de varier l'organisation d'une unité de travail[3] à une autre afin d'éviter la monotonie d'une méthode stéréotypée.

5. L'ENRICHISSEMENT

Afin de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée, on pourrait ajouter des éléments de contenu linguistique (lexique et énoncés) à ceux prescrits dans le programme. On pourrait aussi ajouter des thèmes ou diverses activités qui permettent à l'élève de travailler de façon individuelle, par exmeple, ou de réaliser des tâches plus complexes.. Ces éléments d'enrichissement peuvent concerner autant l'oral que l'écrit, tant sur le plan réceptif que productif.

Il sera important cependant de bien identifier ces éléments d'enrichissement qui ne font pas partie du tronc commun minimum obligatoire du programme, afin de s'assurer qu'ils ne deviennent pas un objectif à atteindre pour tous. De plus, ces éléments d'enrichissement devront respecter toutes les caractéristiques que nous décrivons dans ce devis et qui s'appliquent au tronc commun obligatoire du programme.

6. LES IMPLICATIONS SUR LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Si l'on tient pour acquis que le matériel didactique doit accorder de l'importance au message dans un contexte de communication qui s'approche de la réalité, il ne saurait être question d'adapter du matériel existant en le modernisant, si l'approche de celui-ci demeure centrée sur:

- l'importance de la forme, en proposant des exercices qui cherchent à développer des automatismes en dehors d'un contexte de communication;

- certaines techniques inspirées de la psychologie behavioriste (stimulus-réponse, conditionnement opérant);

- le morcellement de la langue en unités linguistiques décomposées: par exemple, l'apprentissage de l'auxiliaire avoir, hors contexte.

CHAPITRE II

LES ORIENTATIONS DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

1. ORIENTATION GÉNÉRALE

1.1 Le tableau-synthèse

L'enseignant est en droit de connaître les contenus déjà acquis par ses élèves et ceux qu'il devra leur faire acquérir. C'est pourquoi, il serait essentiel de retrouver, au début ou à la fin du guide du maître, un tableau-synthèse des objectifs terminaux exploités dans le matériel didactique, en gardant la même nomenclature que dans le programme et en précisant les endroits où ces objectifs sont traités. On devrait aussi trouver dans ce tableau-synthèse les éléments lexicaux et les énoncés utilisés dans les unités de travail, en indiquant les endroits où ils sont utilisés et en précisant, à l'aide d'un astérisque, par exemple, si ces éléments ont déjà été exploités au premier cycle du secondaire.

PRESCRIPTION 12

On devra trouver, au début ou à la fin du guide du maître, un tableau-synthèse des objectifs terminaux, des éléments lexicaux et des énoncés que l'on retrouve dans le matériel didactique.

1.2 La réutilisation du contenu linguistique

Nous avons mentionné précédemment qu'un inventaire linguistique était déterminé par le programme pour chaque degré et que des énoncés y étaient indiqués à titre d'exemples. Ce contenu linguistique, plus particulièrement les énoncés, ne devrait pas être présenté comme une fin à atteindre dans l'immédiat, au sein d'une activité ou d'une unité de travail, mais plutôt comme une fin à atteindre à long terme. C'est pourquoi, on devrait s'attendre à une réutilisation de certains éléments du contenu linguistique nouvellement introduits, particulièrement les plus diffici-

les à maîtriser, dans des situations variées, autant en compréhension qu'en production. Ce réinvestissement devrait tenir compte des apprentissages antérieurs et être réparti sur l'ensemble du deuxième cycle du secondaire.

PRESCRIPTION 13

On devra trouver un réinvestissement de certains éléments du contenu linguistique.

1.3 La description du matériel

Dans le but d'aider l'enseignant à mieux planifier son travail, il serait bon qu'au début de chaque unité ou leçon, on décrive le matériel de classe et le matériel de consommation nécessaires pour réaliser les différentes activités proposées. Une synthèse du matériel requis, autre que le matériel obligatoire, pourrait se retrouver au tout début du livre du maître, afin que celui-ci puisse prévoir les démarches nécessaires pour se le procurer.

2. ORIENTATION SPÉCIFIQUE: LA COMMUNICATION

Les caractéristiques que nous décrirons dans cette rubrique s'appliquent à l'ensemble du matériel didactique, c'est-à-dire autant aux activités de communication orale qu'aux activités de communication écrite.

2.1 L'importance du message

Le programme considère la langue comme moyen de communication. Il insiste sur la priorité à accorder au sens du message tout en tenant

compte de l'importance de présenter des activités ou exercices qui visent à corriger l'élève et à l'amener à s'exprimer dans une forme de plus en plus correcte à mesure qu'il progresse, sans tomber dans l'excès d'exercices purement mécaniques de type behavioral.

Si l'on veut déclencher chez l'apprenant la motivation, le désir de comprendre et de se faire comprendre, il faudra créer des situations qui cherchent à fournir de l'information signifiante, porteuse de sens, c'est-à-dire qui apporte à l'élève quelque chose de pertinent, qui l'incite à poursuivre la communication afin d'en apprendre davantage ou à en transmettre davantage. Ces situations devraient être reliées aux intérêts et aux besoins de communication des élèves, afin que ceux-ci soient motivés à véhiculer un message.

PRESCRIPTION 14

Les activités d'apprentissage seront centrées sur le sens du message.

PRESCRIPTION 15

Les situations présentées devront faire en sorte que l'élève reçoive et transmette un message signifiant.

2.2 L'authenticité du message

Il est évident, compte tenu du contexte scolaire où les élèves d'un même cours se connaissent tous et se rencontrent selon un horaire fixe dans des conditions qui laissent peu de place à l'imprévu, qu'il est difficile de parler de situations authentiques de communication. Tout au

plus, peut-on simuler en classe des situations que l'élève serait susceptible de rencontrer en dehors du contexte scolaire. L'important, toutefois, serait que les objectifs exploités en classe soient placés dans des situations qu'il serait plausible de rencontrer dans la réalité.

Il en va de même pour le contenu linguistique. La langue orale possède son organisation propre qui diffère considérablement de celle de la langue écrite. Lorsque placé en situation de communication orale, il est important que l'élève soit exposé aux formes courantes de la langue parlée, puisque ce sont celles qu'il rencontrera dans un contexte authentique de communication. Les énoncés ne devraient donc vraisemblablement pas nécessairement être identiques en communication orale et en communication écrite.

De plus, certains énoncés peuvent être naturels dans un contexte donné, alors qu'ils le sont moins dans un autre. Par exemple, à la question "Comment t'appelles-tu?" la réponse la plus naturelle semble être "Nicole" plutôt que "Je m'appelle Nicole". On réserverait davantage ce dernier énoncé à un contexte où l'élève est appelé à donner des informations le concernant: "Je m'appelle Nicole. J'ai 17 ans. Je suis en cinquième secondaire...". Il faut bien comprendre que la réponse "Nicole" n'est pas moins complète que "Je m'appelle Nicole", mais qu'elle s'inscrit dans un contexte différent. Il faudra donc recréer des situations qui font appel, dans la réalité, aux réalisations langagières qu'on veut que l'élève utilise.

Il est évident que, dans une unité de travail, on devrait trouver un contenu linguistique diversifié, afin de respecter le caractère non-structural du programme et de se rapprocher le plus possible d'un contexte authentique de communication.

PRESCRIPTION 16

Les objectifs terminaux et les réalisations langagières devront se situer dans un contexte qui serait vraisemblable dans la réalité.

PRESCRIPTION 17

Les réalisations langagières devront se rapprocher de celles utilisées dans la réalité.

2.3 L'aspect socio-linguistique

La langue est le reflet d'un comportement social, c'est-à-dire que la communication est influencée par diverses composantes, entre autres: les participants (leur âge, leur nombre, leur statut, leur degré de connaissance mutuelle...), le lieu, le moment, l'humeur... Toutes ces composantes ont une influence sur le choix des réalisations langagières et aussi sur le registre de langue à utiliser. Ainsi, on ne s'asressera probablement pas de la même façon à un copain au jeu qu'à un patron au travail.

PRESCRIPTION 18

On devra trouver, dans le guide du maître, des directives, des suggestions ou des activités qui incitent l'enseignant à faire prendre conscience à l'élève de l'aspect socio-linguistique de la communication, particulièrement sur le plan réceptif.

2.4 L'aspect socio-culturel

Nous ne croyons pas que ce soit l'objet spécifique du cours de langue de véhiculer des éléments de l'autre culture. De plus, nous devons éviter de tomber dans l'utilisation de stéréotypes et de donner à l'élève une vision déformée de la réalité. La cutlure devrait s'intégrer à la langue sans faire partie d'activités spécifiques qui seraient, de toutes façons, artificielles. Tout au plus, lorsque l'occasion s'y prête de façon spontanée, pourrait-on inviter l'enseignant à souligner certains éléments culturels pertinents.

Toutefois, il nous apparaît essentiel que l'ensemble du matériel didactique reflète la réalité du contexte québécois, autant sur le plan visuel que sur les plans linguistique et situationnel, c'est-à-dire que les énoncés et les situations utilisés soient susceptibles de se présenter dans la vie de jeunes Québécois. Cependant, il ne faudrait pas faire preuve de chauvinisme et exclure toutes les autres réalités de la francophonie.

PRESCRIPTION 19

L'ensemble du matériel didactique devra présenter principalement des réalités de la vie québécoise, autant sur le plan visuel que sur les plans linguistique et situationnel.

3. LES ACTIVITÉS

Nous avons décrit, dans ce qui précède, certaines caractéristiques propres aux activités de communication. Celles-ci doivent être centrées sur le message, se dérouler dans un contexte vraisemblable et tenir compte de l'aspect socio-

linguistique et socio-culturel propre à notre contexte. De plus, elles doivent mettre l'accent sur la communication orale plutôt que sur la communication écrite et laisser place à des activités d'écoute.

Dans ce qui suit, nous présenterons d'autres caractéristiques qui ne sont pas nécessairement exclusives à une approche communicative, mais qui sont essentielles afin de créer un matériel vivant, accessible et intéressant. Entre autres, les activités devraient être faciles à réaliser, variées, intégrées et devraient favoriser une organisation diversifiée, tenir compte des intérêts et des besoins de l'élève et permettre la créativité sur le plan linguistique.

Précisons, enfin, que nous n'avons pas fait de distinction, à dessein, entre activités, exercices et jeux, étant donné que la limite entre chacun est difficile à définir, que les spécialistes ne s'entendent pas toujours sur leur définition et que, de toutes façons, nous appliquerions sensiblement les mêmes caractéristiques et descriptions à ces différents constituants.

3.1 Des activités faciles à réaliser

Les activités ne devraient pas requérir une préparation complexe. L'enseignant devrait pouvoir les réaliser avec un matériel facilement accessible, non coûteux et qui n'exige pas une habileté particulière sur le plan de la manipulation ou de la construction. Elles devraient aussi être faciles à réaliser par les élèves, sans toutefois être simplistes.

Il ne faut pas perdre de vue que les activités visent le développement d'habiletés langagières. Une préparation ou une organisation complexes risqueraient grandement de reléguer au second plan la dimension communicative du cours de langue. Il devrait y avoir une juste proportion entre le temps consacré à l'activité et les objectifs linguistiques visés. Chaque activité devra donc viser le développement d'habiletés langagières et ne sera pas centrée principalement sur l'atteinte d'un but à caractère ludique ou artistique.

PRESCRIPTION 20

Les activités devront se réaliser sans qu'il faille avoir recours à une préparation ou à une organisation disproportionnées par rapport aux objectifs visés.

3.2 Des activités variées

Autant en communication orale qu'en communication écrite, on devrait retrouver une variété d'activités. Ainsi, on pourrait imaginer des activités qui font appel au sens d'organisation de l'élève, d'autres à son sens d'orientation, certaines à son sens d'observation, d'autres qui feraient appel à son imagination, à sa créativité, ou encore d'autres à sa capacité d'imitation ou de sélection... Par exemple, on peut demander aux élèves d'organiser un voyage fictif qui pourrait être un voyage dans le temps. Suite à des directives particulières, ils se retrouvent dans un siècle différent, lequel peut varier selon les individus. Ils se regroupent alors selon le siècle où ils vivent et ils ont à préciser le mode de vie auquel ils sont soumis. Ils peuvent jouer des personnages de cette époque, connus ou inventés. On pourrait ensuite faire une mise en commun, où des personnages de différentes époques se rencontrent.

On pourrait retrouver ces activités sous forme de jeux linguistiques, de résolution de problèmes, de jeux dramatiques, de production de dialogues, etc..

Ce qui est important, c'est de trouver une variété d'activités au sein d'une unité de travail et une certaine variété d'une unité à l'autre afin d'éviter la monotonie, la répétition du même modèle et, du coup, de détruire l'intérêt des élèves.

PRESCRIPTION 21

> On devra proposer une variété d'exercices, d'activités ou de jeux, autant en communication orale qu'en communication écrite.

3.3 Des activités intégrées

Nous avons dit que les activités doivent être variées, diversifiées. Mais, bien sûr, elles ne doivent pas être compartimentées à l'intérieur d'une unité de travail. Il devrait y avoir entre elles un lien, thématique, situationnel ou fonctionnel, par exemple.

De plus, les activités de communication orale et de communication écrite devraient s'intégrer les unes aux autres. Ainsi, dans l'exemple que nous prenions précédemment, à savoir un voyage dans le temps, nous avions un lien thématique qui unissait les différentes activités greffées à ce voyage. Ces activités pouvaient tout aussi bien être en compréhension qu'en production orales et écrites.

Dans cet exemple, l'élève pourrait être appelé à démontrer sa compréhension, orale ou écrite, d'informations relatives à une rencontre, à un lieu ou à événement et à identifier certains paramètres de la communication tels l'âge, le statut ou l'attitude des participants. Il pourrait, de plus, être appelé à exprimer une ambition personnelle, à indiquer la durée d'un événement en le situant dans le temps et à faire la description d'une personne. Il pourrait aussi être appelé, par écrit, à donner des informations relatives à une personne, à un lieu ou à un événement... Donc, par le seul biais de ce thème, il est possible d'intégrer plusieurs objectifs terminaux du programme, autant en communication orale qu'en communication écrite.

PRESCRIPTION 22

Il devra y avoir des activités qui permettent l'intégration des objectifs terminaux et des habiletés de communication orale et écrite, au sein d'une unité de travail.

3.4 Des activités qui favorisent une organisation diversifiée

Dans l'exemple que nous prenions précédemment, un voyage dans le temps, il y avait place pour du travail en groupe, en sous-groupes et individuel. Il ne faut pas oublier que plusieurs élèves ne se sentent pas à l'aise de fonctionner dans un grand groupe; ils font preuve d'inhibition, sont gênés, ont peur qu'on se moque d'eux. Ils peuvent alors se fermer à l'interaction. Si on veut créer un climat dans lequel l'élève ne se sentira pas en situation d'échec et favoriser ainsi le développement d'attitudes positives face à la langue seconde, il faudra créer des activités qui permettent une implication personnelle de l'élève, une participation active. C'est pourquoi les activités devraient se présenter sous différents types d'organisation tels le travail en sous-groupes de deux, trois élèves ou plus ou encore un enseignement individualisé, afin de respecter la personnalité et le rythme propres à chacun et de favoriser en même temps un enseignement correctif plus personnalisé, où le professeur peut intervenir auprès d'un individu sans que l'ensemble des élèves ne soit impliqué dans cette interaction.

PRESCRIPTION 23

Chaque unité de travail devra proposer une organisation des activités qui favorise le travail collectif, le travail en sous-groupes, une interaction individuelle avec l'enseignant.

3.5 Des activités qui tiennent compte des intérêts de l'élève

Il est évident que les activités devraient être intéressantes, mais pour ce faire elles doivent tenir compte des intérêts, des goûts et des besoins des élèves de cet âge. Il est important de fournir à l'élève l'occasion de parler de ce qu'il aime, d'exprimer ses goûts, de défendre ses opinions, ses idées... Dès lors, il pourra jouer un rôle plus actif, être plus impliqué au sein du groupe ou du sous-groupe.

C'est ainsi que, si on lui demande de démontrer sa compréhension d'informations relatives à une personne, il serait important de savoir quels sont les personnages les plus susceptibles de l'intéresser. Par exemple, un personnage de série télévisée à succès aurait plus de chance de l'intéresser que des notes biographiques sur Jacques-Cartier ou sur Sir Wilfrid Laurier. Il serait alors plus facile de prolonger l'activité et d'en tirer le maximum de parti possible. Ne perdons pas de vue, toutefois, que le succès est éphémère et que si on impose des personnages, ils risquent d'être dépassés rapidement. C'est pourquoi il serait préférable de fournir une démarche globale qui permette, soit à l'enseignant, soit à l'élève, d'utiliser du matériel authentique, dans les revues ou les journaux, par exemple, qui serait probablement plus actualisé et ainsi plus près de l'élève.

Des activités consistant à écrire des cartes postales, des cartes de souhaits ou des lettres de remerciements peuvent être d'une banalité déconcertante si elles ne sont reliées à aucune réalité. Mais elles peuvent prendre tout leur sens et leur intérêt dans une implication personnelle de l'élève.

On devrait aussi faire appel à l'imagination créatrice et aux ressources personnelles de l'élève en lui permettant, par exemple, d'exploiter ses talents d'imitateur, de comédien, de musicien, de dessinateur...

PRESCRIPTION 24

On devra trouver, dans chaque unité de travail, des activités qui permettent à l'élève une implication sur le plan personnel qui corresponde à ses goûts, à ses besoins et à ses intérêts.

3.6 Des activités qui s'orientent vers la créativité sur le plan linguistique

Bien sûr, on ne peut pas s'attendre à ce que l'élève puisse arriver à communiquer de façon spontanée sans qu'il y ait eu au préalable une période d'apprentissage. Ainsi, avant qu'il puisse arriver à véhiculer un message personnel, il devra d'abord être passé par une étape d'apprentissage qui le mettra en contact direct avec la langue, afin d'avoir les outils nécessaires pour communiquer de façon spontanée.

Par exemple, lors de l'introduction d'un contenu nouveau, on ne peut s'attendre à ce que les élèves puissent faire preuve d'une grande créativité au niveau de la langue. On devrait alors prévoir des activités ou exercices plus contrôlés, qui impliquent une interaction linguistique limitée et souvent prévisible mais qui véhiculent une information.

Toutefois, on ne peut se limiter à ce type d'exercices ou d'activités à caractère formel. Il faudrait arriver à ce que l'interaction linguistique soit plus ouverte et laisse place à une plus grande créativité linguistique. Par exemple, on pourrait imaginer des activités où les participants, en plus de partager de l'information, discutent et évaluent cette information, afin d'arriver à résoudre un problème ou à prendre une décision.

Le matériel didactique devra donc présenter des activités qui permettent à l'élève de s'exprimer librement, spontanément, qui laissent place à une organisation personnelle des énoncés.

Comme le matériel didactique ne peut présumer des erreurs commises par l'élève dans un contexte de communication spontanée, ce sera à l'enseignant de déterminer quelles erreurs entravent la communication et de les corriger par des techniques méthodologiques appropriées. On ne devrait donc pas s'attendre à retrouver dans le matériel, des exercices de correction stéréotypés, mécaniques. On pourrait plutôt souligner le rôle de l'erreur dans l'apprentissage et fournir à l'enseignant des suggestions méthodologiques qui l'incitent à corriger l'élève et à l'amener à mieux véhiculer son message.

C'est aussi dans sa structure, son organisation que le matériel didactique devrait être assez souple pour permettre à l'élève de s'exprimer personnellement. Ainsi, il est évident que, si on présente des modèles linguistiques, au début soit d'une unité soit d'une activité, on incite l'enseignant à exiger la reproduction de ce modèle. On devrait plutôt fournir plusieurs possibilités d'énoncés susceptibles d'exprimer la même réalité.

PRESCRIPTION 25

Les activités de production devront, par le biais de directives à l'enseignant, de suggestions méthodologiques, et par leur facture ou leur déroulement, orienter l'élève vers la créativité sur le plan linguistique.

CHAPITRE III

LES COMPOSANTES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

Rappelons que le matériel didactique devra être composé d'un ensemble organisé comprenant les éléments suivants:

- un guide du maître;
- un manuel de l'élève à caractère réutilisable;
- un cahier d'activités à caractère périssable;
- un matériel de classe.

Il est entendu que le guide du maître devra contenir les directives nécessaires à l'exploitation des autres éléments du matériel didactique.

Le format du guide du maître, du manuel de l'élève et du cahier d'activités est laissé à la discrétion des maisons d'édition. Par exemple, on pourrait opter pour un manuel par degré ou encore pour une présentation sous forme de fascicules ou de modules interchangeables qui laisseraient place à un choix de sujets, de thèmes ou de situations, selon les intérêts différents d'une clientèle diversifiée. Si on opte pour une formule semblable, les fascicules ou les modules devront permettre une utilisation fréquente de la part des enseignants et/ou des élèves sans subir de détérioration prématurée. Cette dernière caractéristique s'applique aussi au matériel de classe.

PRESCRIPTION 26

On devra trouver, dans le guide du maître, les directives appropriées à l'exploitation du manuel de l'élève, du cahier d'activités et du matériel de classe. Ces éléments devront posséder les caractéristiques décrites dans les chapitres I et II du présent devis.

PRESCRIPTION 27

Le guide du maître, le manuel de l'élève, le cahier d'activités et le matériel de classe devront pouvoir être utilisés fréquemment sans subir de détérioration prématurée.

2. PARTICULARITÉS

2.1 Le guide du maître

C'est autour du guide du maître que s'organisera tout l'enseignement. C'est lui qui aura une influence sur le reste du matériel didactique. En effet, toute la méthodologie et toute l'organisation du manuel de l'élève et du matériel de classe se retrouveront dans le guide du maître. Il devra donc correspondre dans son entier aux caractéristiques et prescriptions décrites dans les chapitres I et II de ce devis.

Ainsi, les activités présentées dans le guide du maître devront essentiellement:

- favoriser l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, en respectant la répartition qui y est préconisée entre les objectifs de troisième, quatrième et cinquième secondaire;
- exploiter les objectifs de communication écrite du programme, en leur accordant un juste équilibre en regard des objectifs de communication orale et en les plaçant dans des situations propres à la langue écrite;
- être centrées sur la communication, c'est-à-dire véhiculer de l'information signifiante, utiliser un contexte qui se rapproche de la réalité et tenir compte de l'aspect socio-linguistique et socio-culturel du milieu québécois;
- être faciles à réaliser, variées, intégrées, favoriser une organisation diversifiée, tenir compte des intérêts de l'élève et favoriser la créativité sur le plan linguistique.

2.2 Le manuel de l'élève

Le manuel de l'élève devra respecter, dans sa présentation, les principes qui ont été prescrits au préalable. Il devra principalement être centré sur la communication, présenter des situations les plus authentiques possible avec lesquelles l'élève est susceptible d'être familier et tenir compte de ses intérêts et de ses besoins.

Le manuel de l'élève pourrait être composé d'illustrations, de photos, de textes, par exemple. Aucun de ces éléments ne devrait nuire au caractère réutilisable de cet instrument.

PRESCRIPTION 28

L'ensemble du contenu du manuel de l'élève devra avoir un caractère réutilisable.

2.2.1 Des illustrations

Le manuel de l'élève pourrait contenir des illustrations sous forme d'image-objet ou d'image-situation, de type réaliste ou fantaisiste, soit pour présenter certains éléments qu'il serait difficile de faire connaître autrement, soit pour présenter des situations qui se prêtent à une exploitation, soit pour illustrer la réalisation d'une activité.

Il serait bon que les illustrations qu'on retrouve dans le manuel de l'élève soient présentées à un échantillonnage d'élèves du deuxième cycle du secondaire, afin de recueillir leurs réactions. Il est essentiel que les élèves acceptent bien les éléments visuels avec lesquels ils auront à travailler.

2.2.2 Des photos

Dans le manuel de l'élève, on pourra trouver des photos qui représentent des personnages ou des situations qui sont familiers à l'élève et qui prêtent à une exploitation communicative riche.

On pourrait aussi, à l'occasion, trouver des photos d'une situation semblable présentée dans un environnement différent, un autre pays, par exemple, afin de familiariser l'élève avec d'autres réalités.

Il serait essentiel de tenir compte des goûts et des intérêts des élèves de cet âge, autant dans le choix des sujets traités que dans celui de la facture de la photo.

2.2.3 Des textes

On pourrait trouver, dans le manuel de l'élève, divers types de textes qui serviraient d'amorce: à des activités de compréhension écrite, comme choisir le texte écrit qui correspond le mieux à une illustration ou à une photo; à des activités de production orale, comme participer à une conversation suite à la lecture d'un scénario; à des activités de production écrite, comme lire les directives nécessaires pour donner des informations écrites relatives à un objet perdu. Ces textes permettent, en même temps, une intégration des habiletés de compréhension et de production.

2.3 Le cahier d'activités

Le cahier d'activités est un outil pédagogique relié directement au guide du maître. Il permet à l'élève de réaliser des activités qui réclament un travail plus autonome ou qui engendrent une interaction individuelle avec l'enseignant ou avec d'autres élèves. Ce cahier offre la possibilité de réaliser une tâche à partir d'éléments visuels, particulièrement

en matière de compréhension orale. Il permet à l'élève d'identifier directement ce qu'il a entendu, en encerclant des éléments ou en les rayant, par exemple. Il offre la possibilité à l'élève de concrétiser ce qu'il a appris: ainsi, il peut mettre des séquences dans l'ordre, utiliser la technique de closure pour compléter un texte, transposer de l'information sur un graphique, remplir une fiche d'information, etc..

Tous les exercices et toutes les activités qu'on y retrouve doivent justifier le caractère périssable de ce matériel. Par exemple, on ne saurait y retrouver de bandes dessinées qui servent d'élément déclencheur à la communication. Celles-ci devraient se situer dans le manuel de l'élève. Par contre, on pourrait y retrouver des bandes dessinées auxquelles on veut associer un dialogue, par écrit. C'est le guide du maître qui justifiera la nature de l'activité à réaliser.

On ne saurait, non plus, y trouver d'exercices ou d'activités qui peuvent se réaliser sur une feuille blanche en dehors du cahier. Par exemple, demander à l'élève de dessiner le plan de son quartier ne justifierait pas l'utilisation du cahier d'activités. Par contre, si on lui fournit les éléments de base du plan et qu'on lui demande de le compléter, on justifierait alors le recours au cahier d'activités. De même, si on veut y réaliser un exercice de production écrite, ce sera parce que celui-ci ne peut se faire en dehors du cahier, sans avoir recours à la photocopie ou au stencil. Ainsi, il serait non justifiable de laisser un espace blanc dans le cahier en demandant à l'élève d'écrire une carte de fête à un ami, mais il serait justifiable de demander à l'élève de compléter un formulaire de demande de permis de conduire.

Il ne faudrait pas non plus perdre de vue le caractère didactique de cet instrument qui ne saurait être qu'un outil de bricolage ou de jeu. C'est pourquoi, on devrait retrouver dans le guide du maître les directives nécessaires au développement d'actes langagiers lors de la réalisation de ces activités.

En outre, nous devons rappeler que le cahier d'activités ne constitue qu'un des éléments de l'ensemble didactique décrit précédemment. On ne devrait donc y trouver que quelques activités d'une unité de travail, particulièrement celles qui favorisent l'individualisation et laisser place à l'utilisation du matériel de classe, du manuel de l'élève et de matériel authentique. En conséquence, le cahier d'activités devrait être peu coûteux.

PRESCRIPTION 29

L'ensemble du cahier d'activités devra avoir un caractère périssable et l'utilisation de chaque activité dans un tel format devra être justifiable.

2.4 Le matériel de classe

Comme nous l'avons souligné au chapitre premier, à la rubrique 2.3.2 intitulée "Les objectifs d'écoute", le matériel de classe devra comprendre nécessairement un choix de documents sonores qui visent l'atteinte des objectifs d'écoute du programme. Rappelons que ces documents veulent améliorer chez l'élève sa compréhension de la langue, en lui présentant des réalisations langagières qui se rapprochent de celles utilisées dans la réalité et en le plaçant en contact avec quelques registres de la langue parlée se rapprochant du français "standard" en milieu québécois.

D'autre part, nous avons déjà souligné l'importance de l'utilisation, dans la salle de classe, de matériel authentique relié à l'environnement québécois, tel que revues, journaux, bandes dessinées, dépliants publicitaires, messages commerciaux, émissions de radio et de télévision, etc.. Cependant, il nous apparaît souhaitable de ne pas limiter le matériel de

classe à du matériel authentique: ce serait exiger de l'enseignant un travail de recherche fastidieux. Il reste donc encore une large part pour la production de matériel de classe par les maisons d'édition. Ce matériel pourrait contenir des affiches, des diapositives, des acétates, des stencils, des cassettes...

Ce matériel commercial ne devrait jamais aller à l'encontre des principes et caractéristiques énumérés précédemment dans le chapitre II intitulé "Les orientations du matériel didactique". Il serait directement relié aux activités décrites dans le guide du maître et devrait faire partie d'un ensemble didactique complet. De plus, ce matériel devrait être résistant afin d'en premettre la manipulation par les élèves.

Toutefois, il ne faudrait pas investir considérablement dans un matériel coûteux, dont l'indice d'utilisation est plutôt faible. Un matériel simple et résistant, qui implique une participation active de tous les élèves, est à privilégier. Pour qu'un matériel soit rentable, il doit se prêter à la réalisation d'un grand nombre d'activités de communication.

De plus, compte tenu de l'impact sur l'élève de l'effet visuel produit, il serait bon de soumettre un échantillonnage de matériel de classe à des élèves de deuxième cycle du secondaire, afin de connaître leur réaction sous divers aspects: couleur, style de l'illustration, format, aspect humoristique.

En résumé, le matériel de classe se doit de comprendre des documents sonores reliés aux objectifs d'écoute du programme. Toutefois, les autres éléments tels, les affiches, les diapositives, les acétates, etc., sont laissés à la discrétion des maisons d'édition. Mais, si elles optent pour la production de tels éléments, ceux-ci devront répondre aux critères prescrits précédemment dans ce devis. Ils devront donc:

- être en relation directe avec le guide du maître et on devra y trouver les directives nécessaires à leur exploitation;
- refléter la réalité québécoise sur le plan visuel;
- permettre une utilisation fréquente sans subir de détérioration prématurée.

PRESCRIPTION 30

On devra pouvoir réaliser plusieurs activités différentes en utilisant le même matériel de classe.

2.5 Le matériel authentique

Nous tenons à souligner encore l'importance de l'utilisation de matériel authentique en classe, tels que revues, journaux, bandes dessinées, dépliants publicitaires, chansons, messages commerciaux, émissions radiophoniques, etc., afin de rattacher l'enseignement le plus possible à la réalité et de susciter un plus grand intérêt de la part de l'élève. Ainsi, l'apprentissage de la langue seconde serait greffé à une réalité quotidienne et immédiate, reliée principalement à notre environnement. Compte tenu de l'importance de l'intégration des habiletés, un tel matériel devrait être exploité autant en communication orale qu'en communication écrite.

Le guide du maître devrait non seulement proposer des activités reliées à du matériel authentique, mais surtout suggérer des activités d'exploitation de ce matériel. Par exemple, il nous apparaît insuffisant de proposer que les élèves apportent en classe un dépliant publicitaire de supermarché, mais encore faudrait-il décrire les étapes qui seront exploitées dans l'utilisation de ce dépliant.

De plus, il serait intéressant que les activités encouragent l'élève à apporter de chez lui des objets qui lui appartiennent, afin d'actualiser l'enseignement, de le rattacher le plus possible à ses intérêts et d'amener les élèves à mieux se connaître.

Enfin, il serait souhaitable que les auteurs de manuels tiennent compte des programmes d'études de certaines autres disciplines, telles les sciences humaines, par exemple, afin de proposer des activités qui se prêtent bien à l'intégration des apprentissages.

PRESCRIPTION 31

On devra trouver, dans chaque unité de travail, une ou plusieurs suggestions d'activités d'exploitation de matériel authentique relié principalement à l'environnement de l'élève.

CONCLUSION

Il est opportun, croyons-nous, de rappeler ici que le présent texte est d'abord destiné aux concepteurs et aux producteurs de matériel didactique. Il prend toute sa signification et toute sa portée dans la mesure où le lecteur est bien au fait du programme et du guide pédagogique.

Ce texte a aussi comme fonction de servir de cadre de référence à l'évaluation du matériel didactique pour fins d'approbation. C'est dans cette double perspective qu'il a été rédigé. Le personnel de la Direction du matériel didactique sera toujours heureux de répondre à toute demande d'information sur l'un ou l'autre des éléments de ce devis.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation